

Absence titulaire permis d'exploitation

Par Lilasiens, le 07/02/2023 à 16:19

Bonjour,

Nous sommes 9 co président d'un bar associatif. Un président détient le permis d'exploitation qui nous permet d'avoir la licence 4 de la mairie pour vendre des alcools fort. Est-ce que cette personne doit obligatoirement être présente au bar à chaque vente ? Je ne trouve aucun texte de lois dessus, merci pour votre aide.